



20 juin 2018

(18-3882)

Page: 1/1

Original: anglais

**ÉTATS-UNIS – CERTAINES MESURES VISANT LES PRODUITS
EN ACIER ET EN ALUMINIUM**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par l'Indonésie

La communication ci-après, datée du 18 juin 2018 et adressée par la délégation de l'Indonésie à la délégation des États-Unis et à la délégation de l'Union européenne, est distribuée à l'Organe de règlement des différends conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Je souhaite me référer à la demande de consultations présentée par l'Union européenne conformément à l'article premier et à l'article 4 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémorandum d'accord), à l'article XXII:1 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 (GATT de 1994) et à l'article 14 de l'Accord sur les sauvegardes dans la communication distribuée aux Membres de l'OMC le 6 juin 2018, intitulée "États-Unis – Certaines mesures visant les produits en acier et en aluminium" (WT/DS548/1, G/L/1243, G/SG/D54/1). Les autorités de mon pays m'ont chargé d'informer les Membres qui participent aux consultations et l'Organe de règlement des différends que l'Indonésie désire être admise à participer à ces consultations, conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord.

Les mesures en cause sont les ajustements à l'importation visant certains produits en acier et en aluminium, y compris des droits d'importation additionnels. L'Indonésie affirme que les droits d'importation additionnels en question s'appliquent aussi aux importations de produits en aluminium et en acier en provenance d'Indonésie. En 2017, les États-Unis ont été un marché important pour les exportations de produits en aluminium et en acier de l'Indonésie, qui se sont élevées à 218,82 millions de dollars EU et à 208,91 millions de dollars EU, respectivement. Cela a fait des États-Unis le premier marché d'exportation pour les produits en aluminium indonésiens et le quatrième marché d'exportation pour les produits en acier indonésiens. Par conséquent, l'Indonésie a un intérêt commercial substantiel dans ces consultations.

L'Indonésie attend avec intérêt votre réponse et souhaite être informée de la date et du lieu de ces consultations.
